

## Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2012

### Membres présents

#### Membres de droit

- Monsieur Alain Colas, Adjoint au Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur Pierre-Henri Colombier, Adjoint à la Directrice de l'administration et du personnel, Directeur du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF.

#### Représentants des établissements utilisateurs

- Aucun représentant des établissements utilisateurs.

#### Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Carle Bonafous-Murat, Vice-Président du Conseil scientifique de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration.

#### Représentants du personnel

- Madame Emmanuelle Massari, Bibliothécaire assistante spécialisée au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservateur en chef des bibliothèques au CTLES.

#### Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances, représentait Monsieur Bernard Haddad, Contrôleur général économique et financier en région Île-de-France ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES.

#### Invités

- Madame Laure Cardoux, Adjointe administrative au CTLES ;
- Madame Hélène Chaudoreille, Directrice du Service commun de la documentation de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- Madame Marie-Thérèse Cuomo, Chef de division de l'enseignement supérieur, Rectorat de Créteil ;
- Madame Odile Grandet, Chef de projet du Grand équipement documentaire, EPCS Condorcet ;
- Monsieur Laurent Hédoïn, Bibliothécaire assistant spécialisé au CTLES ;
- Monsieur Nicolas Jardin, Bibliothécaire au CTLES ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Directrice de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

### Membres représentés ou excusés

- Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1 ;
- Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes – Paris 5 ;
- Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris Sorbonne – Paris 4 ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 ;

- Monsieur François Weil, Recteur de l'Académie de Paris, *représenté par Monsieur Alain Colas, Chef par intérim de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire* ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Valérie Tesnière, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Monsieur Jean-Émile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas.

Le quorum étant atteint à 14 heures 40, le Président du Conseil d'administration peut ouvrir la séance du conseil d'administration.

En préambule, il informe les membres du conseil que le Monsieur le recteur de l'Académie de Paris a donné procuration au représentant de la MISTRD.

Monsieur Benoît Lecoq signale par ailleurs l'absence de Monsieur Marian qui est appelé à de nouvelles fonctions au sein de la DGRI. C'est donc son adjoint Monsieur Colas qui représente la MISTRD à ce conseil. Monsieur Lecoq indique que très exceptionnellement, aucun président d'université n'assiste au conseil en raison des travaux menés dans le cadre des *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

Monsieur Lecoq souhaite la bienvenue aux deux agents du CTLes qui assistent pour la première fois au Conseil d'administration :

- Madame Cardoux, adjointe administrative affectée au service des affaires budgétaires,
- Madame Massari, bibliothécaire assistante spécialisée, qui a rejoint le CTLes en septembre, et qui en plus de ses attributions au sein du service de la conservation partagée, occupe les fonctions de représentante du personnel et d'assistante de prévention.

En l'absence de questions diverses, les différents points inscrits à l'ordre du jour sont abordés successivement.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 mars 2012**

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 mars 2012 n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Présentation rapport d'activités 2012 et des orientations pour l'année 2013**

Le CTLes a présenté, lors de la séance du CA du 28 mars 2012, les orientations à moyen terme de l'établissement :

- Mise en place d'une politique documentaire avec comme préalable la rédaction d'une charte documentaire ;
- Amélioration de la communication institutionnelle de l'établissement ;
- Création d'une prestation de service liée à la destruction des documents ;
- Accompagnement des projets d'installation des collections.

L'ensemble de ces dossiers est d'ores et déjà en cours d'instruction, et c'est en tenant compte de ces axes, que le directeur du CTLes présente les réalisations du CTLes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2012 et les orientations pour 2013.

La première partie de l'exposé portera sur la gestion des espaces de stockage et la nature des collections versées, alors que, la deuxième et la troisième partie seront dédiées aux plans de conservation partagée et à la fourniture de documents à distance.

## **2.1 La gestion des espaces de stockage et la nature des collections versées au CTLes**

Afin de prendre toute la mesure des activités qui sont liées à la gestion des espaces de stockage, il a semblé pertinent de présenter un bilan des versements de collections depuis 1997. C'est en effet d'août 1997 que date le premier versement en dépôt. Celui-ci a été réalisé par la Bibliothèque Mazarine.

Le recensement a porté à la fois sur les collections qui demeurent la propriété des établissements versants et qui sont référencées sous l'appellation « *dépôts* » et celles dont la propriété est transférée au CTLes et qui sont enregistrées sous la dénomination « *cessions* ».

C'est volontairement que les collections exclues de la communication et qui sont conservées au CTLes comme du « *stockage provisoire* » ont été écartées de ce bilan puisqu'elles représentent une faible volumétrie en termes de mètres linéaires et que le dernier versement date de 2009.

Les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne qui ont été déposées au CTLes dans le cadre des travaux de mise en sécurité de l'établissement n'ont pas été, non plus, incluses dans ce recensement.

De 1997 à aujourd'hui, les flux entrants représentent 67 kilomètres linéaires et les flux sortants plus de 12 kilomètres linéaires. Il s'agit, pour l'essentiel de ces flux sortants, de fonds en dépôt qui ont été retournés dans leurs établissements d'appartenance.

Les transformations de dépôts en cessions sont limités et représentent moins d'un kilomètre linéaire de collections.

Aujourd'hui, les collections conservées au CTLes, tous statuts confondus<sup>1</sup>, représentent un peu plus de 69 kilomètres linéaires. Le linéaire disponible au 31 octobre 2012 est de 6 500 mètres linéaires et devrait atteindre, courant 2013, 7 kilomètres linéaires avec le départ programmé de certains fonds dont une partie des collections de la Sorbonne. En guise d'illustration, le directeur présente l'un des graphiques donnés en annexe du rapport qui présente une projection des entrées et des sorties de documents jusqu'en 2019.

Ces projections demeurent toutefois soumises à un certain nombre d'aléas ou d'incertitudes. Parmi ceux-ci, il convient de signaler ceux qui tendent à réduire le nombre de mètres linéaires à transférer. Il s'agit de l'annulation de transferts de la part d'établissements qui constatent une évolution de leurs besoins sur la période couverte par le marché biennal. Il s'agit aussi des conséquences de la mise en place, à moyen terme, par le CTLes d'une charte documentaire qui aura pour conséquence d'amener les établissements à être plus sélectifs dans le choix des collections à transférer.

Il convient aussi de mentionner les éléments qui, au contraire, pourraient produire les effets inverses et augmenter la volumétrie des versements réalisés. Parmi ceux-ci, on peut évoquer une éventuelle révision à la baisse des kilomètres linéaires censés repartir en Sorbonne.

---

<sup>1</sup> Tous statuts confondus : cession, dépôt, stockage provisoire, collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne versées dans le cadre des travaux de mise en sécurité.

En guise d'orientations pour 2013, le CTLes s'attachera à :

- Préparer le prochain marché de transferts ;
- Accompagner le retour des collections en Sorbonne ;
- Poursuivre la sensibilisation des établissements pour qu'ils transforment les « *dépôts* » en « *cessions* » ou qu'ils récupèrent les collections en « *stockage provisoire* » ;
- Présenter au prochain Conseil d'administration une tarification pour les prestations de pilon que le CTLes est amené à réaliser sur les documents qui lui sont cédés.

## 2.2 Les plans de conservation partagée

Depuis 2005, le CTLes est co-animateur avec la Bibliothèque interuniversitaire de santé, du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*. Sur un corpus de 10 000 titres près de 8 000 d'entre eux ont été attribués à un pôle de conservation, au 31 octobre 2012.

La première partie du travail consiste, pour chaque titre, à assurer l'intégrité, l'exhaustivité et l'accessibilité des collections en leur attribuant un pôle de conservation parmi les 27 bibliothèques participantes.

Le travail ne se limite pas uniquement au recensement des titres et au signalement des pôles de conservation dans les catalogues. Il s'agit aussi de mener une action sur les collections qu'il faut désherber ou transférer d'un établissement à un autre. Quant au rôle des co-animateurs, il consiste à assurer une présence sur le terrain et à animer le plan.

Au-delà des réunions qu'il a suscitées et animées, le CTLes a développé en cours d'année, une plateforme de travail collaboratif qui vise à faciliter les échanges avec les partenaires tout en donnant accès aux outils nécessaires à l'animation du plan.

En collaboration avec la Bibliothèque interuniversitaire de santé, l'établissement a étendu le périmètre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France* à trois disciplines connexes : l'*odontologie*, les *neurosciences* et la *psychiatrie*.

Le nombre de titres à traiter est estimé à plus de 2 000 en tenant compte des 3 nouvelles disciplines qui viennent d'être mentionnées.

Le CTLes est par ailleurs appelé à jouer un rôle majeur dans la mise en place de plans de conservation partagée en sciences humaines.

Dans le cadre de ce projet, mené en collaboration avec l'ensemble des directeurs des bibliothèques universitaires et de grands établissements d'Île-de-France, l'établissement a réalisé un test sur un logiciel *open source* visant à agréger les états de collection de 300 titres de périodiques. Le domaine retenu, et qui a nécessité la collaboration de 4 bibliothèques<sup>2</sup>, concerne le cinéma et les études cinématographiques.

Le résultat des travaux menés par le CTLes a été présenté à l'ensemble des directeurs de SCD, lors d'une réunion le 30 octobre 2012, et a reçu à cette occasion un accueil favorable. Les tests seront poursuivis en 2013 à partir d'un corpus plus important : celui des titres de géographie.

---

<sup>2</sup> Service commun de la Bibliothèque de l'Université Sorbonne nouvelle – Paris 3 ; Service commun de l'Université Paris Diderot – Paris 7 ; Service commun de la documentation de l'Université de Paris 8 – Vincennes Saint-Denis ; Service commun de la documentation de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense – Paris 10.

Les orientations générales, en ce qui concerne le développement des plans de conservation partagée, s'articulent autour de la nécessité d'améliorer la visibilité de cette mission au niveau régional et national. Il s'agira notamment de remplir les missions suivantes :

- Achever le traitement de l'ensemble des titres de médecine ;
- Développer les plans de conservation partagée en sciences humaines ;
- Développer un plan de conservation partagée en mathématiques avec le Réseau national des bibliothèques de mathématiques.

La promotion de ces actions devrait se concrétiser au cours du dernier trimestre 2013, par la mise en place d'un bulletin d'information consultable en ligne.

### **2.3 La fourniture documents à distance dans le cadre du prêt entre bibliothèques**

La fourniture de documents à distance est une activité transverse au sein de l'établissement. Depuis le mois de septembre 2012, les personnels de catégorie C qui le souhaitent peuvent participer au traitement des demandes de prêt envoyées par les établissements demandeurs. Jusqu'à présent ces personnels étaient cantonnés uniquement dans les activités de prélèvement des documents en magasin.

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2012, le nombre de communications est comparable à celui enregistré en 2011 sur la même période considérée (7 651 communications contre 7 820). L'essentiel des communications (58%) porte sur les monographies. Quant aux domaines disciplinaires les plus sollicités, les *Arts* viennent en tête pour l'ensemble des supports (monographies, périodiques, thèses, et mémoires de deuxième et troisième cycle).

Le CTLes a dû faire face entre août et septembre à une panne de la nacelle élévatrice à personnel embarqué qui permet de desservir le magasin de grande hauteur. Cet incident d'exploitation a eu pour conséquence de geler les communications de près de 300 documents demandés par la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art qui est le principal emprunteur.

Les demandes de prêt du Service commun de l'Université Sorbonne nouvelle – Paris 3 et de la Bibliothèque Sainte Geneviève, établissements fortement demandeurs, n'ont pas été impactées par cette panne de matériel.

Confirmant la tendance dégagée en 2008, les bibliothèques versantes demeurent destinataires de l'essentiel des communications. Ainsi, 85% des demandes portent sur des fonds leur appartenant ou leur ayant appartenu.

Le total des communications au terme de l'année devrait être comparable à celui de l'exercice 2011 et demeurer supérieur à 9 000 documents.

Les orientations fixées par l'établissement dans ce domaine pour l'année 2013 s'articuleront autour de trois priorités :

- Réduire le nombre des échecs de communication ;
- Améliorer le signalement des états de collection des périodiques en cession ;
- Poursuivre la campagne visant à récupérer auprès des établissements les documents empruntés depuis plus de 6 mois.

Au terme de cet exposé, Monsieur Colas rappelle l'importance que représentent pour la tutelle, les opérations liées à la conservation partagée qu'il s'agisse d'opérations dont le

périmètre soit régional soit national. Cette problématique de la mutualisation au sens large a fait l'objet de nombreux échanges dans le cadre des dernières *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Colas, rappelle par ailleurs, que si la thématique est essentielle aujourd'hui dans le cadre de la documentation et de l'information scientifique et technique, elle demeure néanmoins difficile à faire émerger au niveau local car elle est liée à une question qui est relativement peu porteuse : celle des silos ou bibliothèques de dépôt. Il s'agit ici de démontrer que la mutualisation des collections à travers la conservation partagée représente une plus-value et un véritable bénéfice pour les établissements qui participent à ce dispositif.

Monsieur Colas souhaite savoir si le CTLes a amorcé, avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, la réflexion relative à la volumétrie des collections qui devront être récupérés par cet établissement. Le directeur, rappelle que deux réunions ont eu lieu en 2011 sur le sujet, ainsi qu'une réunion en 2012. La prochaine réunion est programmée pour le 12 décembre. Monsieur Baraggioli souligne par ailleurs que la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne est actuellement dans un projet de gestion dynamique des collections et qu'en conséquence l'instruction du dossier n'est pas définitivement aboutie.

Monsieur Lecoq souhaiterait avoir des informations sur le *Plan de conservation partagée en sciences juridiques* qui a été évoqué lors de précédentes réunions du Conseil d'administration.

Monsieur Baraggioli rappelle que chaque plan de conservation partagée répond à des logiques différentes, notamment en termes de travail avec les partenaires, et en particulier lorsqu'il s'agit des établissements qui sont pressentis pour jouer un rôle de co-animateur avec le CTLes. Il est ainsi difficile de comparer les actions menées en *médecine*, en *sciences humaines* ou en *sciences juridiques*. En ce qui concerne ce dernier plan, le directeur rappelle qu'il y a des négociations à mener avec des établissements appartenant à deux PRES différents et que c'est sans doute là une raison qui explique le ralentissement observé dans la mise en œuvre du dispositif.

Il ajoute par ailleurs que les travaux en cours à la Bibliothèque interuniversitaire Cujas, établissement destiné à jouer le rôle de co-animateur du plan, ont sans doute aussi perturbé le planning initial. Il convient sans doute de retenir que la Bibliothèque Cujas a déjà cédé au CTLes bon nombre de revues juridiques ce qui devrait avoir pour conséquence de faciliter les opérations ultérieures une fois que ce plan de conservation partagée aura été formalisé.

Monsieur Bonafous-Murat intervient sur le rôle des PRES et demande dans quelle mesure ces derniers interviennent dans la conservation partagée. Monsieur Baraggioli suppose que la réponse tient sans doute aux notions de cession, de mise en commun et d'éliminations inévitables de ressources qui sont acquises par des établissements relevant de différents pôles de recherche.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Lecoq propose que l'on aborde le point suivant inscrit à l'ordre du jour et concernant le bilan des journées professionnelles 2012 et l'organisation de la nouvelle édition de cette manifestation en 2013.

### **3. Journées professionnelles du CTLes**

Monsieur Lecoq précise que dans le document qui est présenté en séance les dates annoncées pour la manifestation de 2013 ne sont plus d'actualité dans la mesure où le prochain Congrès de l'ABF se tiendra du 6 au 8 juin 2013. Les nouvelles dates fixées pour les *4es Journées professionnelles* sont les 20 et 21 juin, afin que la manifestation organisée par le CTLes ne souffre pas de la concurrence du Congrès de l'ABF comme ce fut le cas en 2012. Cette manifestation aura lieu à la BULAC.

L'instauration de ces journées d'études depuis 2010 permet de nourrir, au sein de la profession, des échanges sur des thématiques variées qui ne sont pas limitées à la conservation partagée. C'est ainsi que le CTLes propose pour 2013 de construire le programme scientifique autour du thème de la conservation pérenne des ressources imprimées et des ressources électroniques.

Monsieur Lecoq souligne par ailleurs que le programme prévisionnel qui est présenté aux membres du conseil est appelé à évoluer notamment en raison de l'absence d'une communication sur la conservation en tant que telle.

Le directeur, présente le bilan des *3es Journées professionnelles du CTLes*. Il informe les membres du CA que cette manifestation a fait l'objet de deux articles publiés dans des revues professionnelles : le *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* d'octobre 2012 et la revue de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur *Arabesques* du dernier trimestre 2012.

Les journées professionnelles, qui se sont tenues à la Fondation Maison Sciences de l'homme (FMSH), ont réuni 88 participants à titre onéreux. Sans doute auraient-elles pu rassembler une audience plus importante si les professionnels des bibliothèques de la Fonction publique territoriale n'avaient pas été mobilisés par le Congrès de l'ABF.

La thématique retenue en 2012 et relative à la gestion dynamique des collections a permis d'une part de souligner toute l'importance liée à la mise en place, au sein de chaque établissement, d'une politique documentaire en adéquation entre l'offre documentaire et les besoins des usagers, et d'autre part la nécessité de moderniser la fourniture de documents à distance.

Le bilan financier fait apparaître un bénéfice net de 599,71€, sous réserve d'éventuelles réductions de titres.

Le support financier des entreprises représente 5 100€ HT alors que le montant des revenus générés par les inscriptions est de 4 782,80€ HT.

Le budget prévisionnel pour l'année 2013 est comparable à celui de l'année 2012. Les recettes prévisionnelles générées par les inscriptions ont été revues à la hausse dans la mesure où le CTLes propose de porter le montant des frais d'inscription de 65€ TTC à 70€ TTC.

En l'absence de questions, les membres du Conseil d'administration sont appelés à se prononcer par un vote sur trois points :

- le montant de la participation aux frais qui sera demandée à l'ensemble des participants et qui est fixée à 70€ TTC par participant à verser au moment de l'inscription.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- sur la prise en charge par le CTLes des frais de transport des intervenants étrangers et de province, sur la base du billet le moins cher<sup>3</sup>, et sur présentation de ces titres de transport, ainsi que sur le remboursement des frais liés aux déplacements entre les gares ou aéroports et entre l'hôtel et le lieu de la manifestation ;

Ce point est adopté à l'unanimité.

- sur la prise en charge par le CTLes des nuitées d'hôtel.

Madame Prétesaille intervient sur l'absence d'un montant maximum par nuitée et par personne dans la proposition soumise au vote du Conseil.

---

<sup>3</sup> Sur la base du billet le moins cher entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> classe en fonction des offres promotionnelles

Monsieur Baraggioli expose toutes les difficultés qu'il a pu rencontrer lors de ces trois dernières années pour trouver des hôtels à des prix raisonnables pour la période du mois de juin.

Monsieur Lecoq propose de fixer à 150€ le seuil maximum par personne et par nuitée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Suivi de l'extension du CTLes**

Avant de passer la parole à Madame Patte, Monsieur Lecoq rappelle que le CTLes n'a pas été auditionné dans le cadre de la *Mission nationale d'évaluation de l'Opération Campus* présidée par Monsieur Peylet, Conseiller d'État, président adjoint de la Section des travaux publics du Conseil d'État. Il n'y avait pas en effet de remise en cause de ce projet.

Un avenant à la convention à la maîtrise d'ouvrage a été établi et a acté le scénario de construction d'une extension de 10 000 m<sup>2</sup> SHON équipée d'un linéaire de 50 kilomètres à l'ouverture. Ce scénario prévoit l'équipement de 50 kilomètres supplémentaires dix ans après l'ouverture. L'augmentation du coût de l'opération pour un montant de 2,4 M€ TTC a été actée. Le montant total de l'opération s'élève désormais à 33 M€.

La consultation a été lancée sous la forme d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + ». Plus de 300 cabinets d'architectes ont fait acte de candidature, mais seuls 3 parmi eux ont été admis à concourir.

La remise des offres a eu lieu entre les 11 et 15 juin 2012.

Après l'analyse des offres, réalisée par le comité technique, un jury de sélection s'est réuni le 12 juillet 2012 dans les locaux de l'EPAURIF.

L'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par le *Cabinet Antonini+Darmon* a été déclarée lauréate du concours à l'unanimité.

L'avant-projet sommaire (APS), qui est en cours d'examen, a été remis le 15 novembre. Sa validation devrait intervenir lors du prochain *Comité de pilotage* qui se réunira le 11 décembre.

En ce qui concerne le planning, on peut noter un décalage de la notification du marché de maîtrise d'œuvre qui est intervenue au mois d'octobre alors qu'elle était initialement prévue pour le mois d'août. En conséquence, la notification du marché des travaux est aujourd'hui prévue pour février 2014. La date de livraison du bâtiment demeure inchangée (septembre 2015).

Le projet retenu répond au programme en ce qui concerne la capacité de stockage et la surface, il est évolutif puisqu'il a pris en compte la problématique du phasage de l'équipement en faisant appel à une solution originale qui consiste à doter l'existant de deux ailes indépendantes qui constitueront le nouveau silo.

Les deux nouvelles ailes seront détachées de l'existant et la liaison avec l'existant se fera en un seul point, sans rupture de charge au niveau R+1 (comme cela avait été expressément demandé par le CTLes). Une liaison sera par ailleurs possible entre le R0 et le RDC haut. Les nuisances au moment de la construction seront réduites du fait de cette liaison en un seul point.

Le projet se démarque très nettement, dans sa conception architecturale, de l'existant en mettant l'accent sur l'esthétique. C'est ainsi que tout en choisissant un bardage en aluminium rappelant le bardage en inox de l'existant, les deux nouveaux bâtiments seront plus hauts et plus fins que le bâtiment actuel. Enfin, le traitement paysager est ambitieux

(mare écologique d'agrément, doublement et diversification des arbres du site, plantation de plantes odorantes).

Les trois caractéristiques du projet sont donc les suivantes :

- Évolutivité : avec un phasage d'équipement en deux temps permettant de prendre en compte éventuellement de nouveaux besoins ou de nouvelles technologies ;
- Fonctionnalité : avec la garantie d'offrir les meilleures liaisons possibles avec l'existant sans ruptures de charges entre les différents niveaux ;
- Pari architectural : avec le respect du bâtiment de Dominique Perrault tout en se détachant de manière originale de l'œuvre initiale.

Monsieur Lecoq souhaiterait savoir quels sont les éléments qui permettent aujourd'hui de garantir qu'il n'y aura pas de retard pour la livraison du nouveau bâtiment ?

Il n'y en a effectivement aucun. Madame Patte soulignait dans son exposé que les trois mois de retard qui ont été pris aujourd'hui n'auront aucune incidence sur la date de livraison du silo. Il n'en serait pas de même si le chantier devait subir d'autres retards.

Monsieur Bonafous-Murat s'interroge sur la distance entre le bâtiment existant et les nouveaux bâtiments, celle-ci n'apparaissant pas clairement sur le plan.

La distance sera de 8 mètres la construction existante sera en effet reliée aux nouvelles constructions par une passerelle de 8 mètres de long sur 4 mètres de large.

Madame Grandet demande si l'on a une idée de la date de mise en fonctionnement effective du premier silo après la date de livraison qui vient d'être évoquée, à savoir septembre 2015 ?

Monsieur Baraggioli n'a pas d'indication précise à fournir à ce sujet. Il rappelle toutefois que ne s'agissant pas d'un ERP, les procédures sont moins lourdes. La question sera néanmoins posée à l'EPAURIF.

En l'absence d'autres questions sur ce point, Monsieur Lecoq invite Monsieur Forlini à présenter le point suivant qui est relatif à la durée d'amortissement de la valeur de l'immeuble du CTLes ainsi qu'aux durées d'amortissement des biens immobilisables.

## **5. Durées d'amortissement : immeuble et biens immobilisables**

Au cours de l'exercice 2011, le CTLes a procédé à l'intégration dans sa comptabilité de la valeur de l'immeuble, qui lui a été remis en dotation par l'Etat par arrêté du 19 février 1997. La valeur de ce bien immobilier s'élève à 11 678 850€ selon l'évaluation notifiée par France Domaine au CTLes le 28 mai 2010.

Il convient de fixer la durée d'amortissement de ce bien. Les règles fiscales prévoient pour ce type de bien une durée d'amortissement comprise entre 20 et 50 ans.

Il est proposé au Conseil d'administration de retenir pour ce bien une durée d'amortissement de 30 ans.

Monsieur Forlini commente le tableau récapitulatif des biens pour lesquels une durée d'amortissement a été votée en 1997. Parmi ces différentes rubriques figure une rubrique intitulée « *Matériel informatique* » pour laquelle il est proposé un changement d'appellation.

C'est ainsi que le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la durée de l'amortissement de l'immeuble, fixée à 30 ans, suite à son intégration dans la comptabilité de l'établissement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

LE CA est aussi appelé à se prononcer par un vote sur la modification de l'intitulé de la rubrique « *Matériel informatique* » qui prendra l'appellation de : « *Matériels et logiciels informatiques* ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6. Décision budgétaire modificative n°2**

La DBM n° 2 porte en recettes sur une somme de **534 246,17€** et en dépenses sur une somme de **407 066€**. Ces sommes peuvent paraître importantes au regard du budget primitif voté en novembre 2011, mais l'importance de ces sommes doit être relativisée.

En effet, l'essentiel des sommes inscrites, tant en recettes qu'en dépenses, sont la résultante d'un ajustement technique qui concerne d'une part, la neutralisation de l'amortissement concernant la valeur de l'immeuble remis en dotation et d'autre part, le coût du renouvellement du système de sécurité incendie financé par une subvention d'investissement.

C'est ainsi qu'en dépenses, sur le compte 681, est inscrite une somme de 389 295€ correspondant à l'amortissement annuel de la valeur de l'immeuble, (1/30<sup>e</sup> de 11 678 850€), suite à son intégration dans le patrimoine de l'établissement. Cette somme est également inscrite en recette, au compte 776 afin de procéder à sa « *neutralisation* ».

La somme de 33 985,51€ qui est inscrite en recettes, correspondant à la quote-part de l'amortissement annuel d'une partie du coût des travaux de rénovation du SSI et de la mission de maîtrise d'œuvre y afférent. Cette opération a donné lieu au versement, dans le courant de l'année 2011, d'une subvention d'investissement de 230 000€. Cette somme faisait partie des amortissements inscrits au budget primitif 2012.

Enfin la dernière somme importante, inscrite à cette DBM, figure au compte 708 pour un montant de 84 513,09€ correspondant à un ajustement lié à l'achèvement de l'opération de passage en « *comptabilité de droits constatés* » pour les locations d'espaces. Jusqu'en 2010, ces factures étaient émises l'année suivant la période de location, les conventions prévoyant le paiement des loyers à terme échu.

Madame Bonnefoy intervient pour indiquer que la DBM a reçu l'approbation des services du Contrôleur financier.

La décision budgétaire modificative n°2 est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Elle est approuvée à l'unanimité.

## **7. Conventions entre la Bibliothèque nationale de France et le CTLes**

Aux termes de sa délibération du 3 décembre 1998, prise en application des dispositions de l'article 10 du décret n°94-922 portant création du CTLes, le Conseil d'administration doit donner son accord a priori sur les contrats, conventions ou marchés impliquant une dépense supérieure à 700 000 Francs TTC soit 106 714 € TTC,

Trois documents sont présentés au Conseil d'administration : deux conventions et un avenant à une convention signée avec la BnF, le 13 décembre 2010.

- **La première convention** concerne le groupement de commandes relatif au remplacement des groupes frigorifiques des bâtiments 1 et 2, la refonte du système de déshumidification et à la modification du réseau hydraulique du site de Bussy-Saint-Georges.

L'article 4 de cette convention donne à la BnF la mission de coordinateur du groupement chargé de suivre le marché depuis sa conclusion jusqu'à la réception des travaux.

La charge supportée par le CTLes, telle que mentionnée dans l'article 8 de la convention, est de 101 433,02 € HT soit 121 913,89 € TTC.

Les travaux devraient être réalisés dans le courant du premier trimestre 2013.

- **La deuxième convention** concerne la répartition des charges communes pour la période 2013-2015.

Cette convention prendra la suite de l'actuelle convention qui arrive à son terme le 31 décembre 2012.

Elle met à la charge du CTLes, dans son article 4, une provision globale de 242 474,92 € HT soit 290 000 € TTC par an.

Cette provision est payable chaque semestre par moitié.

L'article 5 de cette même convention met à la charge du CTLes, au titre des frais de gestion, une somme de 10 000 € HT soit 11 960 € TTC par an. Ces frais de gestion sont appelés dans le cadre de l'avis d'échéance émis dans le courant du quatrième trimestre de chaque année.

La charge annuelle provisionnelle résultant de cette convention s'élève à 301 960 € TTC.

- **L'avenant** est relatif à la convention de groupement de commandes signée le 13 décembre 2010 après avoir recueilli l'accord préalable du Conseil d'administration lors de sa séance du 24 novembre 2010. Cette convention porte sur les travaux de rénovation du système de sécurité incendie.

Dans sa rédaction actuelle, la convention prévoit que le CTLes rembourse à la BnF « *la part du marché, soit un tiers tel qu'il résulte des décomptes généraux des marchés* ».

L'objet de cet avenant est de définir de nouvelles modalités de remboursement par le CTLes des sommes qu'il doit à la BnF, dans l'hypothèse où les décomptes généraux définitifs des travaux n'interviendraient pas d'ici la fin de l'année 2012.

En ce qui concerne les travaux de remplacement du système de sécurité incendie, Monsieur Colombier confirme, qu'au regard de la complexité du chantier et des aléas rencontrés, il est vraisemblable que la BnF ne puisse pas présenter le décompte de ces travaux d'ici la fin de l'année 2012. Il est en revanche optimiste pour une présentation des décomptes dès les premiers mois de l'année 2013. Enfin, Monsieur Colombier rappelle qu'il y a un désaccord avec l'un des prestataires et que le recours au contentieux n'est pas exclu.

Monsieur Colombier insiste sur le fait que le système de sécurité incendie, dont bénéficie l'ensemble du site de Bussy Saint Georges, est dès à présent opérationnel et qu'il est manifestement exceptionnel de par ses caractéristiques techniques.

S'agissant des travaux relatifs au renouvellement des groupes froids, le chantier sera mené à son terme sur les six premiers mois de l'année 2013.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote, autorisant le directeur du CTLes à signer chacune des deux conventions, ainsi que l'avenant qui viennent de lui être présentées.

Le CA autorise, à l'unanimité, le directeur du CTLes, à signer la convention de groupement de commandes de remplacement des groupes frigorifiques.

Le CA autorise, à l'unanimité, le directeur du CTLes, à signer la convention de répartition des charges pour la période 2013-2015.

Le CA autorise, à l'unanimité, le directeur du CTLes, à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes signée le 13 décembre 2010 pour les travaux de rénovation du système de sécurité incendie.

## **8. Projet de budget 2013**

Monsieur Lecoq invite Monsieur Colas à exposer la stratégie mise en place par la MISTRD pour la mise en œuvre du budget 2013.

Monsieur Colas rappelle que dans le contexte économique actuel, la MISTRD demande à l'ensemble des opérateurs qu'elle finance directement, de consentir un effort sur les dépenses de fonctionnement. Cet effort se traduit par une baisse de plus de 3% de la subvention de fonctionnement versée au CTLes pour 2013. Une baisse qui, pour des raisons stratégiques, est moindre de celle initialement demandée par le CTLes.

Il convient d'attirer l'attention des administrateurs sur l'importance du fonds de roulement de l'établissement qui représente plus de quatre cents jours de fonctionnement. C'est une situation très atypique qui n'a pas d'équivalent dans d'autres établissements, mais que le Ministère assume par mesure de prudence, notamment dans le cadre du chantier de construction de l'extension. Il s'agit ici de pouvoir pallier les dépenses imprévues en termes de premier équipement.

Monsieur Bonafous-Murat demande si cette prudence doit être comprise comme une réserve de précaution ? Monsieur Colas précise qu'il ne s'agit pas d'une réserve de précaution au sens strict du terme, mais plutôt d'une réserve pour faire face à des dépenses importantes liées à des travaux dans le bâtiment existant ou au premier équipement du nouveau silo.

Monsieur Baraggioli informe les membres du Conseil qu'il avait initialement prévu une baisse de la dotation de fonctionnement plus importante que celle qui est présentée dans le budget prévisionnel 2013. C'est au terme d'échanges avec la tutelle, et après en avoir obtenu l'accord, que les crédits supplémentaires ont été affectés aux comptes concernant les dépenses en personnel. L'établissement envisage le recrutement temporaire d'un agent à mi-temps sur les tâches de conservation partagée.

Monsieur Forlini est invité à présenter le budget prévisionnel 2013.

Les dépenses inscrites au budget primitif 2013 s'élèvent, hors dotation aux amortissements, à **1 003 171€**.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 677 470€
- Dépenses de personnel : 96 001€
- Dépenses d'investissement : 229 700€

Le montant de la dotation aux amortissements s'élève à 485 046€ pour l'exercice 2013, contre 101 118€ pour l'exercice 2012.

Les dépenses globales de fonctionnement (fonctionnement et frais de personnel) connaissent une légère augmentation de 2,33% par rapport à celles inscrites au budget 2012 après l'intervention de la DBM n°1 (773 471€ contre 755 843€ en 2012).

Le compte 60, avec des dépenses prévisionnelles d'un montant de 108 150€ contre 131 503€ en 2012 après DBM n° 1, connaît une baisse de 17,76%.

Les variations les plus significatives portent sur les comptes suivants :

- Le compte 602, qui n'existait pas l'an dernier, porte sur des achats destinés à être stockés (conteneurs de conservation et enveloppes à bulles). Ce compte a été créé en cours d'exercice 2012 suite à la mise en place d'une comptabilité des stocks pour répondre aux observations formulées par la Cour des comptes à l'issue de l'examen de la gestion du CTLes.
- Compte 64, avec des dépenses prévisionnelles d'un montant de 94 603€ en 2013, contre 80 000€ en 2012, est en hausse de 18,25%. Les besoins en personnels recrutés sur budget propre ont évolué. L'établissement prévoit le recrutement de 4 agents sur budget propre, soit 3,5 ETPT, car l'un de ces agents sera recruté sur une quotité de travail égale à 50% d'un temps complet sur une période de trois à six mois.
- Le compte 671 enregistre des dépenses prévisionnelles d'un montant de 8 000€ en 2013 contre 7 300€ en 2012, soit une augmentation de 9,59%. Les dépenses prévisionnelles inscrites sur ce compte concernent la subvention versée à l'association des personnels du CTLes dénommée ACTL. L'augmentation de 700€ par rapport à 2012 est motivée par la réalisation d'un projet culturel.

Le montant des dépenses d'investissement est de 229 700€ contre 135 120€ en 2012 soit une hausse de 70%. Cette hausse s'explique par l'ouverture de crédits permettant la prise en charge du coût, pour l'année 2013, des marchés de groupements de commande relatifs au changement des groupes froids (maîtrise d'œuvre et travaux) et par l'ouverture des crédits nécessaires à l'achat d'une nouvelle nacelle élévatrice en remplacement du matériel acheté en 1997.

Les variations les plus significatives portent sur les comptes suivants :

Le compte 213, qui avec 122 000€ enregistre une hausse de près de 80% par rapport à 2012, année pour laquelle les dépenses prévisionnelles étaient de 67 880€.

Le compte 215 qui doit supporter l'acquisition d'une nouvelle nacelle élévatrice pour un montant de 91 000€.

Madame Bonnefoy intervient pour souligner que le budget est soutenable et que l'augmentation des charges de fonctionnement est due à la prise en compte de l'immobilisation du bâtiment. Il s'agit là d'une charge non décaissable qui fait l'objet par ailleurs d'une neutralisation. Elle rappelle que l'établissement dégage un bénéfice de 84 790€ et qu'il finance sur ses investissements sa capacité d'autofinancement. Enfin le prélèvement sur fonds de roulement est acceptable.

En l'absence de questions, les membres du conseil d'administration sont invités à voter le budget prévisionnel par enveloppes.

L'enveloppe des dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 162 516€, y compris le montant de la dotation aux amortissements, est adoptée à l'unanimité :

L'enveloppe des dépenses en personnel d'un montant de 96 001€ est adoptée à l'unanimité.

L'enveloppe des dépenses d'investissement d'un montant de 229 700€ est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est aussi appelé à se prononcer par un vote sur le versement d'une subvention de 8 000€ à l'Association culture temps libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles en 2013.

Le montant de cette subvention est adopté à l'unanimité.

## 9. Plan de formation 2013

Le directeur dégage les points saillants du document qui est soumis à l'examen des membres du CA. Il rappelle que l'objet du *Plan de formation* est de présenter les formations qui ont été retenues comme prioritaires par l'établissement, mais aussi des demandes des personnels. Certaines d'entre elles risquent d'être annulées à la demande des organismes de formation qui parfois n'arrivent pas à réunir un nombre suffisant de stagiaires.

Le directeur insiste aussi sur la nécessité de programmer parfois des formations qui ne sont pas initialement prévues dans les plans de formation mais qui répondent à un besoin. Il évoque à ce titre, l'exemple de la préparation orale à un concours pour un agent déclaré admissible.

En ce qui concerne le volet relatif à la préparation des concours de la fonction publique, le CTLes ne signera pas en 2013 la *Convention de coopération relative à la formation aux métiers des bibliothèques et de la documentation* proposée par Médiadix.

Le coût, à l'acte, des formations programmées avec cet organisme sont en deçà du coût de la subvention annuelle qui est établi en fonction du ratio d'équivalents plein temps de la filière bibliothèque en poste dans l'établissement selon les dernières statistiques de l'ESGBU.

La formation relative à la préparation au concours de magasinier principal est programmée sur site et non couverte par les termes de la convention.

Madame Patte souligne la politique active menée par l'établissement dans le cadre de la formation, ainsi que les efforts déployés pour que les personnels acquièrent et développent les compétences et la culture professionnelle nécessaire à l'exercice de leur métier. Madame Patte rappelle l'importance des voyages d'études ou professionnels dès lors qu'ils font aussi l'objet de présentations en interne pour les collègues n'ayant pas pu y participer.

En l'absence d'interventions, Monsieur Lecoq donne la parole au directeur pour la présentation du Rapport de l'Inspection santé sécurité au travail.

## 10. Présentation du rapport de l'inspection santé sécurité au travail du 1<sup>er</sup> décembre 2010

Le directeur présente aux membres du Conseil d'administration, l'ensemble des réponses qui seront apportées aux remarques formulées dans le rapport qui a été remis au CTLes à la suite de l'inspection du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Monsieur Baraggioli expose notamment les arguments qui militent pour l'existence d'un Comité technique qui traiterait des questions d'hygiène et sécurité en lieu et place d'un CHSCT. Il informe les membres du Conseil que le ministère a été saisi de cette question.

Parmi les points évoqués, le directeur insiste la question des *Plans de prévention*. En effet, en dépit de nombreuses relances, certaines entreprises ne retournent pas les documents au CTLes.

Monsieur Lecoq introduit le point suivant qui est relatif au Règlement intérieur du CTLes.

## 11. Présentation du Règlement intérieur

Le règlement intérieur aujourd'hui en vigueur a été voté par le Conseil d'administration en sa séance du 29 novembre 1996. Ce document a subi depuis deux modifications.

La refonte de ce document vise à la mise en conformité du texte avec les nouveaux dispositifs en vigueur.

Un groupe de travail, animé par Madame Patte, s'est réuni tout au long de l'année 2012. Ce sont les travaux de ce groupe de travail qui sont présentés en séance par Madame Patte.

Un groupe de travail, constitué sur la base du volontariat, s'est réuni régulièrement entre 2011 et 2012. Des réunions en comité restreint ont aussi été nécessaires pour le traitement de certains points. Chaque réunion (plénière ou restreinte) a donné lieu à la diffusion de comptes rendus.

Une première séance de restitution avec le directeur a eu lieu à la fin de l'année 2011, mais ce n'est qu'en juin 2012 que la version finalisée de ce document a été présentée à l'ensemble des personnels de l'établissement.

Les principales modifications de fond portent sur l'introduction de nouveaux articles :

- Article 9.3 concernant les risques psycho-sociaux,
- Article 11 relatif à la charte informatique et aux moyens de communication.

Par ailleurs, certains articles ont été totalement remaniés et augmentés, entre autres :

- Article 4 concernant les autorisations d'absence et article 5 relatif aux ordres de mission,
- Articles 7 et 8 relatifs à la représentation des personnels aux différentes instances, conseil d'administration et comité technique de l'établissement,
- Article 10 concernant les règles relatives à la sécurité et à la sauvegarde des collections et à la tenue des locaux et des matériels.

La rédaction de ce document a donné lieu à l'élaboration de deux textes : le *Règlement des frais de mission* (présenté au CA du 28 mars 2012) et un document explicitant les dispositifs de formation prévus dans le cadre réglementaire.

Monsieur Bonafous-Murat souhaite savoir si le CTLes dispose d'un ingénieur hygiène et sécurité ? Le directeur répond par la négative. Dans ce cas, Monsieur Bonafous-Murat suggère que l'article 9.3 soit formulé de manière à correspondre à l'existant en mentionnant uniquement l'assistant de prévention (suppression du terme *ingénieur hygiène et sécurité* et remplacement du terme *ACMO* par le terme *assistant de prévention*).

Monsieur Colas souhaite savoir si le CTLes a envisagé la notion de télé-travail dans l'élaboration du règlement intérieur ?

Madame Patte, répond que contrairement à l'ABES, le CTLes n'a pas souhaité retenir ce dispositif car il ne concernerait qu'un très petit nombre d'agents et risquerait d'être source d'incompréhension chez certains collègues.

Monsieur Lecoq soumet à l'approbation des membres du Conseil, le texte remanié sur l'article 9.3, afin qu'il corresponde à la réalité observée dans l'établissement, suite à la remarque de Monsieur Bonafous-Murat.

Le texte est approuvé à l'unanimité.

## **12. Sorties d'inventaire**

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser la sortie de l'inventaire de biens, dont le CTLes n'a plus l'usage soit en raison de leur état, soit de leur obsolescence, sont totalement amortis.

Il est précisé à l'attention des membres du Conseil d'administration que les biens faisant partie de la « Première dotation en matériels de l'établissement » n'ont pas pu être individualisés. Cette dotation a été portée à la connaissance du CTLes par un courrier de l'agent comptable de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en date du 21 juin 1995. Les recherches effectuées n'ont pas permis de retrouver la liste des biens qui était annexée à ce courrier.

Il est également précisé que les biens figurant sous la référence « marché Clara/Loris » ont fait l'objet de paiements fractionnés répartis sur les exercices budgétaires 2001-2003.

La valeur totale des biens pour lesquels le CA est appelé à se prononcer représente 336 082,75€.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de l'inventaire comptable des biens figurant dans le présent tableau.

La sortie des biens est adoptée à l'unanimité.

### **13. Admissions en non-valeur**

Par délibération du Conseil d'administration en date du 4 mai 2007, le directeur du CTLes à été autorisé à admettre en non-valeur des créances inférieures à 61€, à charge pour lui d'en informer le conseil d'administration.

En application de cette délibération, Monsieur Baraggioli informe les membres du Conseil que cinq titres de recettes en admissions en non-valeur représentant un montant total de 6,64€ ont été émis.

### **14. Apurement de trop perçu**

Lors de sa séance du 11 mai 2010, le Conseil d'administration a autorisé le directeur du CTLes à émettre, dans la limite de 150€ par exercice budgétaire, des titres de recettes exceptionnelles pour les écritures, d'un montant inférieur ou égal à 15€ pour lesquelles le CTLes ne parvient pas à obtenir les renseignements nécessaires à leur remboursement.

En application de cette délibération, Monsieur Baraggioli informe les membres du Conseil que cinq titres de recettes exceptionnelles représentant un montant total de 41,53€ ont été émis.

### **15. Conventions et marchés récents ou en cours**

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information, aux membres du Conseil, le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 35.

Monsieur Lecoq remercie Madame Tzagouria pour son accueil et pour la visite de la bibliothèque qu'elle propose aux membres du Conseil qui le souhaitent.

## Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2012

### Membres présents

#### Membres de droit

- Monsieur Alain Colas, Adjoint au Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur Pierre-Henri Colombier, Adjoint à la Directrice de l'administration et du personnel, Directeur du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF.

#### Représentants des établissements utilisateurs

- Aucun représentant des établissements utilisateurs.

#### Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Carle Bonafous-Murat, Vice-Président du Conseil scientifique de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration.

#### Représentants du personnel

- Madame Emmanuelle Massari, Bibliothécaire assistante spécialisée au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservateur en chef des bibliothèques au CTLES.

#### Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances, représentait Monsieur Bernard Haddad, Contrôleur général économique et financier en région Île-de-France ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES.

#### Invités

- Madame Laure Cardoux, Adjointe administrative au CTLES ;
- Madame Hélène Chaudoreille, Directrice du Service commun de la documentation de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- Madame Marie-Thérèse Cuomo, Chef de division de l'enseignement supérieur, Rectorat de Créteil ;
- Madame Odile Grandet, Chef de projet du Grand équipement documentaire, EPCS Condorcet ;
- Monsieur Laurent Hédoïn, Bibliothécaire assistant spécialisé au CTLES ;
- Monsieur Nicolas Jardin, Bibliothécaire au CTLES ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Directrice de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

### Membres représentés ou excusés

- Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1 ;
- Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes – Paris 5 ;
- Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris Sorbonne – Paris 4 ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 ;

- Monsieur François Weil, Recteur de l'Académie de Paris, *représenté par Monsieur Alain Colas, Chef par intérim de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire* ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Valérie Tesnière, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Monsieur Jean-Émile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas.

Le quorum étant atteint à 14 heures 40, le Président du Conseil d'administration peut ouvrir la séance du conseil d'administration.

En préambule, il informe les membres du conseil que le Monsieur le recteur de l'Académie de Paris a donné procuration au représentant de la MISTRD.

Monsieur Benoît Lecoq signale par ailleurs l'absence de Monsieur Marian qui est appelé à de nouvelles fonctions au sein de la DGRI. C'est donc son adjoint Monsieur Colas qui représente la MISTRD à ce conseil. Monsieur Lecoq indique que très exceptionnellement, aucun président d'université n'assiste au conseil en raison des travaux menés dans le cadre des *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

Monsieur Lecoq souhaite la bienvenue aux deux agents du CTLes qui assistent pour la première fois au Conseil d'administration :

- Madame Cardoux, adjointe administrative affectée au service des affaires budgétaires,
- Madame Massari, bibliothécaire assistante spécialisée, qui a rejoint le CTLes en septembre, et qui en plus de ses attributions au sein du service de la conservation partagée, occupe les fonctions de représentante du personnel et d'assistante de prévention.

En l'absence de questions diverses, les différents points inscrits à l'ordre du jour sont abordés successivement.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 mars 2012**

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 mars 2012 n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Présentation rapport d'activités 2012 et des orientations pour l'année 2013**

Le CTLes a présenté, lors de la séance du CA du 28 mars 2012, les orientations à moyen terme de l'établissement :

- Mise en place d'une politique documentaire avec comme préalable la rédaction d'une charte documentaire ;
- Amélioration de la communication institutionnelle de l'établissement ;
- Création d'une prestation de service liée à la destruction des documents ;
- Accompagnement des projets d'installation des collections.

L'ensemble de ces dossiers est d'ores et déjà en cours d'instruction, et c'est en tenant compte de ces axes, que le directeur du CTLes présente les réalisations du CTLes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2012 et les orientations pour 2013.

La première partie de l'exposé portera sur la gestion des espaces de stockage et la nature des collections versées, alors que, la deuxième et la troisième partie seront dédiées aux plans de conservation partagée et à la fourniture de documents à distance.

## **2.1 La gestion des espaces de stockage et la nature des collections versées au CTLes**

Afin de prendre toute la mesure des activités qui sont liées à la gestion des espaces de stockage, il a semblé pertinent de présenter un bilan des versements de collections depuis 1997. C'est en effet d'août 1997 que date le premier versement en dépôt. Celui-ci a été réalisé par la Bibliothèque Mazarine.

Le recensement a porté à la fois sur les collections qui demeurent la propriété des établissements versants et qui sont référencées sous l'appellation « *dépôts* » et celles dont la propriété est transférée au CTLes et qui sont enregistrées sous la dénomination « *cessions* ».

C'est volontairement que les collections exclues de la communication et qui sont conservées au CTLes comme du « *stockage provisoire* » ont été écartées de ce bilan puisqu'elles représentent une faible volumétrie en termes de mètres linéaires et que le dernier versement date de 2009.

Les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne qui ont été déposées au CTLes dans le cadre des travaux de mise en sécurité de l'établissement n'ont pas été, non plus, incluses dans ce recensement.

De 1997 à aujourd'hui, les flux entrants représentent 67 kilomètres linéaires et les flux sortants plus de 12 kilomètres linéaires. Il s'agit, pour l'essentiel de ces flux sortants, de fonds en dépôt qui ont été retournés dans leurs établissements d'appartenance.

Les transformations de dépôts en cessions sont limités et représentent moins d'un kilomètre linéaire de collections.

Aujourd'hui, les collections conservées au CTLes, tous statuts confondus<sup>1</sup>, représentent un peu plus de 69 kilomètres linéaires. Le linéaire disponible au 31 octobre 2012 est de 6 500 mètres linéaires et devrait atteindre, courant 2013, 7 kilomètres linéaires avec le départ programmé de certains fonds dont une partie des collections de la Sorbonne. En guise d'illustration, le directeur présente l'un des graphiques donnés en annexe du rapport qui présente une projection des entrées et des sorties de documents jusqu'en 2019.

Ces projections demeurent toutefois soumises à un certain nombre d'aléas ou d'incertitudes. Parmi ceux-ci, il convient de signaler ceux qui tendent à réduire le nombre de mètres linéaires à transférer. Il s'agit de l'annulation de transferts de la part d'établissements qui constatent une évolution de leurs besoins sur la période couverte par le marché biennal. Il s'agit aussi des conséquences de la mise en place, à moyen terme, par le CTLes d'une charte documentaire qui aura pour conséquence d'amener les établissements à être plus sélectifs dans le choix des collections à transférer.

Il convient aussi de mentionner les éléments qui, au contraire, pourraient produire les effets inverses et augmenter la volumétrie des versements réalisés. Parmi ceux-ci, on peut évoquer une éventuelle révision à la baisse des kilomètres linéaires censés repartir en Sorbonne.

---

<sup>1</sup> Tous statuts confondus : cession, dépôt, stockage provisoire, collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne versées dans le cadre des travaux de mise en sécurité.

En guise d'orientations pour 2013, le CTLes s'attachera à :

- Préparer le prochain marché de transferts ;
- Accompagner le retour des collections en Sorbonne ;
- Poursuivre la sensibilisation des établissements pour qu'ils transforment les « *dépôts* » en « *cessions* » ou qu'ils récupèrent les collections en « *stockage provisoire* » ;
- Présenter au prochain Conseil d'administration une tarification pour les prestations de pilon que le CTLes est amené à réaliser sur les documents qui lui sont cédés.

## 2.2 Les plans de conservation partagée

Depuis 2005, le CTLes est co-animateur avec la Bibliothèque interuniversitaire de santé, du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*. Sur un corpus de 10 000 titres près de 8 000 d'entre eux ont été attribués à un pôle de conservation, au 31 octobre 2012.

La première partie du travail consiste, pour chaque titre, à assurer l'intégrité, l'exhaustivité et l'accessibilité des collections en leur attribuant un pôle de conservation parmi les 27 bibliothèques participantes.

Le travail ne se limite pas uniquement au recensement des titres et au signalement des pôles de conservation dans les catalogues. Il s'agit aussi de mener une action sur les collections qu'il faut désherber ou transférer d'un établissement à un autre. Quant au rôle des co-animateurs, il consiste à assurer une présence sur le terrain et à animer le plan.

Au-delà des réunions qu'il a suscitées et animées, le CTLes a développé en cours d'année, une plateforme de travail collaboratif qui vise à faciliter les échanges avec les partenaires tout en donnant accès aux outils nécessaires à l'animation du plan.

En collaboration avec la Bibliothèque interuniversitaire de santé, l'établissement a étendu le périmètre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France* à trois disciplines connexes : l'*odontologie*, les *neurosciences* et la *psychiatrie*.

Le nombre de titres à traiter est estimé à plus de 2 000 en tenant compte des 3 nouvelles disciplines qui viennent d'être mentionnées.

Le CTLes est par ailleurs appelé à jouer un rôle majeur dans la mise en place de plans de conservation partagée en sciences humaines.

Dans le cadre de ce projet, mené en collaboration avec l'ensemble des directeurs des bibliothèques universitaires et de grands établissements d'Île-de-France, l'établissement a réalisé un test sur un logiciel *open source* visant à agréger les états de collection de 300 titres de périodiques. Le domaine retenu, et qui a nécessité la collaboration de 4 bibliothèques<sup>2</sup>, concerne le cinéma et les études cinématographiques.

Le résultat des travaux menés par le CTLes a été présenté à l'ensemble des directeurs de SCD, lors d'une réunion le 30 octobre 2012, et a reçu à cette occasion un accueil favorable. Les tests seront poursuivis en 2013 à partir d'un corpus plus important : celui des titres de géographie.

---

<sup>2</sup> Service commun de la Bibliothèque de l'Université Sorbonne nouvelle – Paris 3 ; Service commun de l'Université Paris Diderot – Paris 7 ; Service commun de la documentation de l'Université de Paris 8 – Vincennes Saint-Denis ; Service commun de la documentation de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense – Paris 10.

Les orientations générales, en ce qui concerne le développement des plans de conservation partagée, s'articulent autour de la nécessité d'améliorer la visibilité de cette mission au niveau régional et national. Il s'agira notamment de remplir les missions suivantes :

- Achever le traitement de l'ensemble des titres de médecine ;
- Développer les plans de conservation partagée en sciences humaines ;
- Développer un plan de conservation partagée en mathématiques avec le Réseau national des bibliothèques de mathématiques.

La promotion de ces actions devrait se concrétiser au cours du dernier trimestre 2013, par la mise en place d'un bulletin d'information consultable en ligne.

### **2.3 La fourniture documents à distance dans le cadre du prêt entre bibliothèques**

La fourniture de documents à distance est une activité transverse au sein de l'établissement. Depuis le mois de septembre 2012, les personnels de catégorie C qui le souhaitent peuvent participer au traitement des demandes de prêt envoyées par les établissements demandeurs. Jusqu'à présent ces personnels étaient cantonnés uniquement dans les activités de prélèvement des documents en magasin.

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2012, le nombre de communications est comparable à celui enregistré en 2011 sur la même période considérée (7 651 communications contre 7 820). L'essentiel des communications (58%) porte sur les monographies. Quant aux domaines disciplinaires les plus sollicités, les *Arts* viennent en tête pour l'ensemble des supports (monographies, périodiques, thèses, et mémoires de deuxième et troisième cycle).

Le CTLes a dû faire face entre août et septembre à une panne de la nacelle élévatrice à personnel embarqué qui permet de desservir le magasin de grande hauteur. Cet incident d'exploitation a eu pour conséquence de geler les communications de près de 300 documents demandés par la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art qui est le principal emprunteur.

Les demandes de prêt du Service commun de l'Université Sorbonne nouvelle – Paris 3 et de la Bibliothèque Sainte Geneviève, établissements fortement demandeurs, n'ont pas été impactées par cette panne de matériel.

Confirmant la tendance dégagée en 2008, les bibliothèques versantes demeurent destinataires de l'essentiel des communications. Ainsi, 85% des demandes portent sur des fonds leur appartenant ou leur ayant appartenu.

Le total des communications au terme de l'année devrait être comparable à celui de l'exercice 2011 et demeurer supérieur à 9 000 documents.

Les orientations fixées par l'établissement dans ce domaine pour l'année 2013 s'articuleront autour de trois priorités :

- Réduire le nombre des échecs de communication ;
- Améliorer le signalement des états de collection des périodiques en cession ;
- Poursuivre la campagne visant à récupérer auprès des établissements les documents empruntés depuis plus de 6 mois.

Au terme de cet exposé, Monsieur Colas rappelle l'importance que représentent pour la tutelle, les opérations liées à la conservation partagée qu'il s'agisse d'opérations dont le

périmètre soit régional soit national. Cette problématique de la mutualisation au sens large a fait l'objet de nombreux échanges dans le cadre des dernières *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Colas, rappelle par ailleurs, que si la thématique est essentielle aujourd'hui dans le cadre de la documentation et de l'information scientifique et technique, elle demeure néanmoins difficile à faire émerger au niveau local car elle est liée à une question qui est relativement peu porteuse : celle des silos ou bibliothèques de dépôt. Il s'agit ici de démontrer que la mutualisation des collections à travers la conservation partagée représente une plus-value et un véritable bénéfice pour les établissements qui participent à ce dispositif.

Monsieur Colas souhaite savoir si le CTLes a amorcé, avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, la réflexion relative à la volumétrie des collections qui devront être récupérés par cet établissement. Le directeur, rappelle que deux réunions ont eu lieu en 2011 sur le sujet, ainsi qu'une réunion en 2012. La prochaine réunion est programmée pour le 12 décembre. Monsieur Baraggioli souligne par ailleurs que la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne est actuellement dans un projet de gestion dynamique des collections et qu'en conséquence l'instruction du dossier n'est pas définitivement aboutie.

Monsieur Lecoq souhaiterait avoir des informations sur le *Plan de conservation partagée en sciences juridiques* qui a été évoqué lors de précédentes réunions du Conseil d'administration.

Monsieur Baraggioli rappelle que chaque plan de conservation partagée répond à des logiques différentes, notamment en termes de travail avec les partenaires, et en particulier lorsqu'il s'agit des établissements qui sont pressentis pour jouer un rôle de co-animateur avec le CTLes. Il est ainsi difficile de comparer les actions menées en *médecine*, en *sciences humaines* ou en *sciences juridiques*. En ce qui concerne ce dernier plan, le directeur rappelle qu'il y a des négociations à mener avec des établissements appartenant à deux PRES différents et que c'est sans doute là une raison qui explique le ralentissement observé dans la mise en œuvre du dispositif.

Il ajoute par ailleurs que les travaux en cours à la Bibliothèque interuniversitaire Cujas, établissement destiné à jouer le rôle de co-animateur du plan, ont sans doute aussi perturbé le planning initial. Il convient sans doute de retenir que la Bibliothèque Cujas a déjà cédé au CTLes bon nombre de revues juridiques ce qui devrait avoir pour conséquence de faciliter les opérations ultérieures une fois que ce plan de conservation partagée aura été formalisé.

Monsieur Bonafous-Murat intervient sur le rôle des PRES et demande dans quelle mesure ces derniers interviennent dans la conservation partagée. Monsieur Baraggioli suppose que la réponse tient sans doute aux notions de cession, de mise en commun et d'éliminations inévitables de ressources qui sont acquises par des établissements relevant de différents pôles de recherche.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Lecoq propose que l'on aborde le point suivant inscrit à l'ordre du jour et concernant le bilan des journées professionnelles 2012 et l'organisation de la nouvelle édition de cette manifestation en 2013.

### **3. Journées professionnelles du CTLes**

Monsieur Lecoq précise que dans le document qui est présenté en séance les dates annoncées pour la manifestation de 2013 ne sont plus d'actualité dans la mesure où le prochain Congrès de l'ABF se tiendra du 6 au 8 juin 2013. Les nouvelles dates fixées pour les *4es Journées professionnelles* sont les 20 et 21 juin, afin que la manifestation organisée par le CTLes ne souffre pas de la concurrence du Congrès de l'ABF comme ce fut le cas en 2012. Cette manifestation aura lieu à la BULAC.

L'instauration de ces journées d'études depuis 2010 permet de nourrir, au sein de la profession, des échanges sur des thématiques variées qui ne sont pas limitées à la conservation partagée. C'est ainsi que le CTLes propose pour 2013 de construire le programme scientifique autour du thème de la conservation pérenne des ressources imprimées et des ressources électroniques.

Monsieur Lecoq souligne par ailleurs que le programme prévisionnel qui est présenté aux membres du conseil est appelé à évoluer notamment en raison de l'absence d'une communication sur la conservation en tant que telle.

Le directeur, présente le bilan des *3es Journées professionnelles du CTLes*. Il informe les membres du CA que cette manifestation a fait l'objet de deux articles publiés dans des revues professionnelles : le *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* d'octobre 2012 et la revue de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur *Arabesques* du dernier trimestre 2012.

Les journées professionnelles, qui se sont tenues à la Fondation Maison Sciences de l'homme (FMSH), ont réuni 88 participants à titre onéreux. Sans doute auraient-elles pu rassembler une audience plus importante si les professionnels des bibliothèques de la Fonction publique territoriale n'avaient pas été mobilisés par le Congrès de l'ABF.

La thématique retenue en 2012 et relative à la gestion dynamique des collections a permis d'une part de souligner toute l'importance liée à la mise en place, au sein de chaque établissement, d'une politique documentaire en adéquation entre l'offre documentaire et les besoins des usagers, et d'autre part la nécessité de moderniser la fourniture de documents à distance.

Le bilan financier fait apparaître un bénéfice net de 599,71€, sous réserve d'éventuelles réductions de titres.

Le support financier des entreprises représente 5 100€ HT alors que le montant des revenus générés par les inscriptions est de 4 782,80€ HT.

Le budget prévisionnel pour l'année 2013 est comparable à celui de l'année 2012. Les recettes prévisionnelles générées par les inscriptions ont été revues à la hausse dans la mesure où le CTLes propose de porter le montant des frais d'inscription de 65€ TTC à 70€ TTC.

En l'absence de questions, les membres du Conseil d'administration sont appelés à se prononcer par un vote sur trois points :

- le montant de la participation aux frais qui sera demandée à l'ensemble des participants et qui est fixée à 70€ TTC par participant à verser au moment de l'inscription.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- sur la prise en charge par le CTLes des frais de transport des intervenants étrangers et de province, sur la base du billet le moins cher<sup>3</sup>, et sur présentation de ces titres de transport, ainsi que sur le remboursement des frais liés aux déplacements entre les gares ou aéroports et entre l'hôtel et le lieu de la manifestation ;

Ce point est adopté à l'unanimité.

- sur la prise en charge par le CTLes des nuitées d'hôtel.

Madame Préteseille intervient sur l'absence d'un montant maximum par nuitée et par personne dans la proposition soumise au vote du Conseil.

---

<sup>3</sup> Sur la base du billet le moins cher entre 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classe en fonction des offres promotionnelles

Monsieur Baraggioli expose toutes les difficultés qu'il a pu rencontrer lors de ces trois dernières années pour trouver des hôtels à des prix raisonnables pour la période du mois de juin.

Monsieur Lecoq propose de fixer à 150€ le seuil maximum par personne et par nuitée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Suivi de l'extension du CTLes**

Avant de passer la parole à Madame Patte, Monsieur Lecoq rappelle que le CTLes n'a pas été auditionné dans le cadre de la *Mission nationale d'évaluation de l'Opération Campus* présidée par Monsieur Peylet, Conseiller d'État, président adjoint de la Section des travaux publics du Conseil d'État. Il n'y avait pas en effet de remise en cause de ce projet.

Un avenant à la convention à la maîtrise d'ouvrage a été établi et a acté le scénario de construction d'une extension de 10 000 m<sup>2</sup> SHON équipée d'un linéaire de 50 kilomètres à l'ouverture. Ce scénario prévoit l'équipement de 50 kilomètres supplémentaires dix ans après l'ouverture. L'augmentation du coût de l'opération pour un montant de 2,4 M€ TTC a été actée. Le montant total de l'opération s'élève désormais à 33 M€.

La consultation a été lancée sous la forme d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + ». Plus de 300 cabinets d'architectes ont fait acte de candidature, mais seuls 3 parmi eux ont été admis à concourir.

La remise des offres a eu lieu entre les 11 et 15 juin 2012.

Après l'analyse des offres, réalisée par le comité technique, un jury de sélection s'est réuni le 12 juillet 2012 dans les locaux de l'EPAURIF.

L'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par le *Cabinet Antonini+Darmon* a été déclarée lauréate du concours à l'unanimité.

L'avant-projet sommaire (APS), qui est en cours d'examen, a été remis le 15 novembre. Sa validation devrait intervenir lors du prochain *Comité de pilotage* qui se réunira le 11 décembre.

En ce qui concerne le planning, on peut noter un décalage de la notification du marché de maîtrise d'œuvre qui est intervenue au mois d'octobre alors qu'elle était initialement prévue pour le mois d'août. En conséquence, la notification du marché des travaux est aujourd'hui prévue pour février 2014. La date de livraison du bâtiment demeure inchangée (septembre 2015).

Le projet retenu répond au programme en ce qui concerne la capacité de stockage et la surface, il est évolutif puisqu'il a pris en compte la problématique du phasage de l'équipement en faisant appel à une solution originale qui consiste à doter l'existant de deux ailes indépendantes qui constitueront le nouveau silo.

Les deux nouvelles ailes seront détachées de l'existant et la liaison avec l'existant se fera en un seul point, sans rupture de charge au niveau R+1 (comme cela avait été expressément demandé par le CTLes). Une liaison sera par ailleurs possible entre le R0 et le RDC haut. Les nuisances au moment de la construction seront réduites du fait de cette liaison en un seul point.

Le projet se démarque très nettement, dans sa conception architecturale, de l'existant en mettant l'accent sur l'esthétique. C'est ainsi que tout en choisissant un bardage en aluminium rappelant le bardage en inox de l'existant, les deux nouveaux bâtiments seront plus hauts et plus fins que le bâtiment actuel. Enfin, le traitement paysager est ambitieux

(mare écologique d'agrément, doublement et diversification des arbres du site, plantation de plantes odorantes).

Les trois caractéristiques du projet sont donc les suivantes :

- Évolutivité : avec un phasage d'équipement en deux temps permettant de prendre en compte éventuellement de nouveaux besoins ou de nouvelles technologies ;
- Fonctionnalité : avec la garantie d'offrir les meilleures liaisons possibles avec l'existant sans ruptures de charges entre les différents niveaux ;
- Pari architectural : avec le respect du bâtiment de Dominique Perrault tout en se détachant de manière originale de l'œuvre initiale.

Monsieur Lecoq souhaiterait savoir quels sont les éléments qui permettent aujourd'hui de garantir qu'il n'y aura pas de retard pour la livraison du nouveau bâtiment ?

Il n'y en a effectivement aucun. Madame Patte soulignait dans son exposé que les trois mois de retard qui ont été pris aujourd'hui n'auront aucune incidence sur la date de livraison du silo. Il n'en serait pas de même si le chantier devait subir d'autres retards.

Monsieur Bonafous-Murat s'interroge sur la distance entre le bâtiment existant et les nouveaux bâtiments, celle-ci n'apparaissant pas clairement sur le plan.

La distance sera de 8 mètres la construction existante sera en effet reliée aux nouvelles constructions par une passerelle de 8 mètres de long sur 4 mètres de large.

Madame Grandet demande si l'on a une idée de la date de mise en fonctionnement effective du premier silo après la date de livraison qui vient d'être évoquée, à savoir septembre 2015 ?

Monsieur Baraggioli n'a pas d'indication précise à fournir à ce sujet. Il rappelle toutefois que ne s'agissant pas d'un ERP, les procédures sont moins lourdes. La question sera néanmoins posée à l'EPAURIF.

En l'absence d'autres questions sur ce point, Monsieur Lecoq invite Monsieur Forlini à présenter le point suivant qui est relatif à la durée d'amortissement de la valeur de l'immeuble du CTLes ainsi qu'aux durées d'amortissement des biens immobilisables.

## **5. Durées d'amortissement : immeuble et biens immobilisables**

Au cours de l'exercice 2011, le CTLes a procédé à l'intégration dans sa comptabilité de la valeur de l'immeuble, qui lui a été remis en dotation par l'Etat par arrêté du 19 février 1997. La valeur de ce bien immobilier s'élève à 11 678 850€ selon l'évaluation notifiée par France Domaine au CTLes le 28 mai 2010.

Il convient de fixer la durée d'amortissement de ce bien. Les règles fiscales prévoient pour ce type de bien une durée d'amortissement comprise entre 20 et 50 ans.

Il est proposé au Conseil d'administration de retenir pour ce bien une durée d'amortissement de 30 ans.

Monsieur Forlini commente le tableau récapitulatif des biens pour lesquels une durée d'amortissement a été votée en 1997. Parmi ces différentes rubriques figure une rubrique intitulée « *Matériel informatique* » pour laquelle il est proposé un changement d'appellation.

C'est ainsi que le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la durée de l'amortissement de l'immeuble, fixée à 30 ans, suite à son intégration dans la comptabilité de l'établissement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

LE CA est aussi appelé à se prononcer par un vote sur la modification de l'intitulé de la rubrique « *Matériel informatique* » qui prendra l'appellation de : « *Matériels et logiciels informatiques* ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6. Décision budgétaire modificative n°2**

La DBM n° 2 porte en recettes sur une somme de **534 246,17€** et en dépenses sur une somme de **407 066€**. Ces sommes peuvent paraître importantes au regard du budget primitif voté en novembre 2011, mais l'importance de ces sommes doit être relativisée.

En effet, l'essentiel des sommes inscrites, tant en recettes qu'en dépenses, sont la résultante d'un ajustement technique qui concerne d'une part, la neutralisation de l'amortissement concernant la valeur de l'immeuble remis en dotation et d'autre part, le coût du renouvellement du système de sécurité incendie financé par une subvention d'investissement.

C'est ainsi qu'en dépenses, sur le compte 681, est inscrite une somme de 389 295€ correspondant à l'amortissement annuel de la valeur de l'immeuble, (1/30<sup>e</sup> de 11 678 850€), suite à son intégration dans le patrimoine de l'établissement. Cette somme est également inscrite en recette, au compte 776 afin de procéder à sa « *neutralisation* ».

La somme de 33 985,51€ qui est inscrite en recettes, correspondant à la quote-part de l'amortissement annuel d'une partie du coût des travaux de rénovation du SSI et de la mission de maîtrise d'œuvre y afférent. Cette opération a donné lieu au versement, dans le courant de l'année 2011, d'une subvention d'investissement de 230 000€. Cette somme faisait partie des amortissements inscrits au budget primitif 2012.

Enfin la dernière somme importante, inscrite à cette DBM, figure au compte 708 pour un montant de 84 513,09€ correspondant à un ajustement lié à l'achèvement de l'opération de passage en « *comptabilité de droits constatés* » pour les locations d'espaces. Jusqu'en 2010, ces factures étaient émises l'année suivant la période de location, les conventions prévoyant le paiement des loyers à terme échu.

Madame Bonnefoy intervient pour indiquer que la DBM a reçu l'approbation des services du Contrôleur financier.

La décision budgétaire modificative n°2 est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Elle est approuvée à l'unanimité.

## **7. Conventions entre la Bibliothèque nationale de France et le CTLes**

Aux termes de sa délibération du 3 décembre 1998, prise en application des dispositions de l'article 10 du décret n°94-922 portant création du CTLes, le Conseil d'administration doit donner son accord a priori sur les contrats, conventions ou marchés impliquant une dépense supérieure à 700 000 Francs TTC soit 106 714 € TTC,

Trois documents sont présentés au Conseil d'administration : deux conventions et un avenant à une convention signée avec la BnF, le 13 décembre 2010.

- **La première convention** concerne le groupement de commandes relatif au remplacement des groupes frigorifiques des bâtiments 1 et 2, la refonte du système de déshumidification et à la modification du réseau hydraulique du site de Bussy-Saint-Georges.

L'article 4 de cette convention donne à la BnF la mission de coordinateur du groupement chargé de suivre le marché depuis sa conclusion jusqu'à la réception des travaux.

La charge supportée par le CTLes, telle que mentionnée dans l'article 8 de la convention, est de 101 433,02 € HT soit 121 913,89 € TTC.

Les travaux devraient être réalisés dans le courant du premier trimestre 2013.

- **La deuxième convention** concerne la répartition des charges communes pour la période 2013-2015.

Cette convention prendra la suite de l'actuelle convention qui arrive à son terme le 31 décembre 2012.

Elle met à la charge du CTLes, dans son article 4, une provision globale de 242 474,92 € HT soit 290 000 € TTC par an.

Cette provision est payable chaque semestre par moitié.

L'article 5 de cette même convention met à la charge du CTLes, au titre des frais de gestion, une somme de 10 000 € HT soit 11 960 € TTC par an. Ces frais de gestion sont appelés dans le cadre de l'avis d'échéance émis dans le courant du quatrième trimestre de chaque année.

La charge annuelle provisionnelle résultant de cette convention s'élève à 301 960 € TTC.

- **L'avenant** est relatif à la convention de groupement de commandes signée le 13 décembre 2010 après avoir recueilli l'accord préalable du Conseil d'administration lors de sa séance du 24 novembre 2010. Cette convention porte sur les travaux de rénovation du système de sécurité incendie.

Dans sa rédaction actuelle, la convention prévoit que le CTLes rembourse à la BnF « *la part du marché, soit un tiers tel qu'il résulte des décomptes généraux des marchés* ».

L'objet de cet avenant est de définir de nouvelles modalités de remboursement par le CTLes des sommes qu'il doit à la BnF, dans l'hypothèse où les décomptes généraux définitifs des travaux n'interviendraient pas d'ici la fin de l'année 2012.

En ce qui concerne les travaux de remplacement du système de sécurité incendie, Monsieur Colombier confirme, qu'au regard de la complexité du chantier et des aléas rencontrés, il est vraisemblable que la BnF ne puisse pas présenter le décompte de ces travaux d'ici la fin de l'année 2012. Il est en revanche optimiste pour une présentation des décomptes dès les premiers mois de l'année 2013. Enfin, Monsieur Colombier rappelle qu'il y a un désaccord avec l'un des prestataires et que le recours au contentieux n'est pas exclu.

Monsieur Colombier insiste sur le fait que le système de sécurité incendie, dont bénéficie l'ensemble du site de Bussy Saint Georges, est dès à présent opérationnel et qu'il est manifestement exceptionnel de par ses caractéristiques techniques.

S'agissant des travaux relatifs au renouvellement des groupes froids, le chantier sera mené à son terme sur les six premiers mois de l'année 2013.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote, autorisant le directeur du CTLes à signer chacune des deux conventions, ainsi que l'avenant qui viennent de lui être présentées.

Le CA autorise, à l'unanimité, le directeur du CTLes, à signer la convention de groupement de commandes de remplacement des groupes frigorifiques.

Le CA autorise, à l'unanimité, le directeur du CTLes, à signer la convention de répartition des charges pour la période 2013-2015.

Le CA autorise, à l'unanimité, le directeur du CTLes, à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes signée le 13 décembre 2010 pour les travaux de rénovation du système de sécurité incendie.

## **8. Projet de budget 2013**

Monsieur Lecoq invite Monsieur Colas à exposer la stratégie mise en place par la MISTRD pour la mise en œuvre du budget 2013.

Monsieur Colas rappelle que dans le contexte économique actuel, la MISTRD demande à l'ensemble des opérateurs qu'elle finance directement, de consentir un effort sur les dépenses de fonctionnement. Cet effort se traduit par une baisse de plus de 3% de la subvention de fonctionnement versée au CTLes pour 2013. Une baisse qui, pour des raisons stratégiques, est moindre de celle initialement demandée par le CTLes.

Il convient d'attirer l'attention des administrateurs sur l'importance du fonds de roulement de l'établissement qui représente plus de quatre cents jours de fonctionnement. C'est une situation très atypique qui n'a pas d'équivalent dans d'autres établissements, mais que le Ministère assume par mesure de prudence, notamment dans le cadre du chantier de construction de l'extension. Il s'agit ici de pouvoir pallier les dépenses imprévues en termes de premier équipement.

Monsieur Bonafous-Murat demande si cette prudence doit être comprise comme une réserve de précaution ? Monsieur Colas précise qu'il ne s'agit pas d'une réserve de précaution au sens strict du terme, mais plutôt d'une réserve pour faire face à des dépenses importantes liées à des travaux dans le bâtiment existant ou au premier équipement du nouveau silo.

Monsieur Baraggioli informe les membres du Conseil qu'il avait initialement prévu une baisse de la dotation de fonctionnement plus importante que celle qui est présentée dans le budget prévisionnel 2013. C'est au terme d'échanges avec la tutelle, et après en avoir obtenu l'accord, que les crédits supplémentaires ont été affectés aux comptes concernant les dépenses en personnel. L'établissement envisage le recrutement temporaire d'un agent à mi-temps sur les tâches de conservation partagée.

Monsieur Forlini est invité à présenter le budget prévisionnel 2013.

Les dépenses inscrites au budget primitif 2013 s'élèvent, hors dotation aux amortissements, à **1 003 171€**.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 677 470€
- Dépenses de personnel : 96 001€
- Dépenses d'investissement : 229 700€

Le montant de la dotation aux amortissements s'élève à 485 046€ pour l'exercice 2013, contre 101 118€ pour l'exercice 2012.

Les dépenses globales de fonctionnement (fonctionnement et frais de personnel) connaissent une légère augmentation de 2,33% par rapport à celles inscrites au budget 2012 après l'intervention de la DBM n°1 (773 471€ contre 755 843€ en 2012).

Le compte 60, avec des dépenses prévisionnelles d'un montant de 108 150€ contre 131 503€ en 2012 après DBM n° 1, connaît une baisse de 17,76%.

Les variations les plus significatives portent sur les comptes suivants :

- Le compte 602, qui n'existait pas l'an dernier, porte sur des achats destinés à être stockés (conteneurs de conservation et enveloppes à bulles). Ce compte a été créé en cours d'exercice 2012 suite à la mise en place d'une comptabilité des stocks pour répondre aux observations formulées par la Cour des comptes à l'issue de l'examen de la gestion du CTLes.
- Compte 64, avec des dépenses prévisionnelles d'un montant de 94 603€ en 2013, contre 80 000€ en 2012, est en hausse de 18,25%. Les besoins en personnels recrutés sur budget propre ont évolué. L'établissement prévoit le recrutement de 4 agents sur budget propre, soit 3,5 ETPT, car l'un de ces agents sera recruté sur une quotité de travail égale à 50% d'un temps complet sur une période de trois à six mois.
- Le compte 671 enregistre des dépenses prévisionnelles d'un montant de 8 000€ en 2013 contre 7 300€ en 2012, soit une augmentation de 9,59%. Les dépenses prévisionnelles inscrites sur ce compte concernent la subvention versée à l'association des personnels du CTLes dénommée ACTL. L'augmentation de 700€ par rapport à 2012 est motivée par la réalisation d'un projet culturel.

Le montant des dépenses d'investissement est de 229 700€ contre 135 120€ en 2012 soit une hausse de 70%. Cette hausse s'explique par l'ouverture de crédits permettant la prise en charge du coût, pour l'année 2013, des marchés de groupements de commande relatifs au changement des groupes froids (maîtrise d'œuvre et travaux) et par l'ouverture des crédits nécessaires à l'achat d'une nouvelle nacelle élévatrice en remplacement du matériel acheté en 1997.

Les variations les plus significatives portent sur les comptes suivants :

Le compte 213, qui avec 122 000€ enregistre une hausse de près de 80% par rapport à 2012, année pour laquelle les dépenses prévisionnelles étaient de 67 880€.

Le compte 215 qui doit supporter l'acquisition d'une nouvelle nacelle élévatrice pour un montant de 91 000€.

Madame Bonnefoy intervient pour souligner que le budget est soutenable et que l'augmentation des charges de fonctionnement est due à la prise en compte de l'immobilisation du bâtiment. Il s'agit là d'une charge non décaissable qui fait l'objet par ailleurs d'une neutralisation. Elle rappelle que l'établissement dégage un bénéfice de 84 790€ et qu'il finance sur ses investissements sa capacité d'autofinancement. Enfin le prélèvement sur fonds de roulement est acceptable.

En l'absence de questions, les membres du conseil d'administration sont invités à voter le budget prévisionnel par enveloppes.

L'enveloppe des dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 162 516€, y compris le montant de la dotation aux amortissements, est adoptée à l'unanimité :

L'enveloppe des dépenses en personnel d'un montant de 96 001€ est adoptée à l'unanimité.

L'enveloppe des dépenses d'investissement d'un montant de 229 700€ est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est aussi appelé à se prononcer par un vote sur le versement d'une subvention de 8 000€ à l'Association culture temps libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles en 2013.

Le montant de cette subvention est adopté à l'unanimité.

## 9. Plan de formation 2013

Le directeur dégage les points saillants du document qui est soumis à l'examen des membres du CA. Il rappelle que l'objet du *Plan de formation* est de présenter les formations qui ont été retenues comme prioritaires par l'établissement, mais aussi des demandes des personnels. Certaines d'entre elles risquent d'être annulées à la demande des organismes de formation qui parfois n'arrivent pas à réunir un nombre suffisant de stagiaires.

Le directeur insiste aussi sur la nécessité de programmer parfois des formations qui ne sont pas initialement prévues dans les plans de formation mais qui répondent à un besoin. Il évoque à ce titre, l'exemple de la préparation orale à un concours pour un agent déclaré admissible.

En ce qui concerne le volet relatif à la préparation des concours de la fonction publique, le CTLes ne signera pas en 2013 la *Convention de coopération relative à la formation aux métiers des bibliothèques et de la documentation* proposée par Médiadix.

Le coût, à l'acte, des formations programmées avec cet organisme sont en deçà du coût de la subvention annuelle qui est établi en fonction du ratio d'équivalents plein temps de la filière bibliothèque en poste dans l'établissement selon les dernières statistiques de l'ESGBU.

La formation relative à la préparation au concours de magasinier principal est programmée sur site et non couverte par les termes de la convention.

Madame Patte souligne la politique active menée par l'établissement dans le cadre de la formation, ainsi que les efforts déployés pour que les personnels acquièrent et développent les compétences et la culture professionnelle nécessaire à l'exercice de leur métier. Madame Patte rappelle l'importance des voyages d'études ou professionnels dès lors qu'ils font aussi l'objet de présentations en interne pour les collègues n'ayant pas pu y participer.

En l'absence d'interventions, Monsieur Lecoq donne la parole au directeur pour la présentation du Rapport de l'Inspection santé sécurité au travail.

## 10. Présentation du rapport de l'inspection santé sécurité au travail du 1<sup>er</sup> décembre 2010

Le directeur présente aux membres du Conseil d'administration, l'ensemble des réponses qui seront apportées aux remarques formulées dans le rapport qui a été remis au CTLes à la suite de l'inspection du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Monsieur Baraggioli expose notamment les arguments qui militent pour l'existence d'un Comité technique qui traiterait des questions d'hygiène et sécurité en lieu et place d'un CHSCT. Il informe les membres du Conseil que le ministère a été saisi de cette question.

Parmi les points évoqués, le directeur insiste la question des *Plans de prévention*. En effet, en dépit de nombreuses relances, certaines entreprises ne retournent pas les documents au CTLes.

Monsieur Lecoq introduit le point suivant qui est relatif au Règlement intérieur du CTLes.

## 11. Présentation du Règlement intérieur

Le règlement intérieur aujourd'hui en vigueur a été voté par le Conseil d'administration en sa séance du 29 novembre 1996. Ce document a subi depuis deux modifications.

La refonte de ce document vise à la mise en conformité du texte avec les nouveaux dispositifs en vigueur.

Un groupe de travail, animé par Madame Patte, s'est réuni tout au long de l'année 2012. Ce sont les travaux de ce groupe de travail qui sont présentés en séance par Madame Patte.

Un groupe de travail, constitué sur la base du volontariat, s'est réuni régulièrement entre 2011 et 2012. Des réunions en comité restreint ont aussi été nécessaires pour le traitement de certains points. Chaque réunion (plénière ou restreinte) a donné lieu à la diffusion de comptes rendus.

Une première séance de restitution avec le directeur a eu lieu à la fin de l'année 2011, mais ce n'est qu'en juin 2012 que la version finalisée de ce document a été présentée à l'ensemble des personnels de l'établissement.

Les principales modifications de fond portent sur l'introduction de nouveaux articles :

- Article 9.3 concernant les risques psycho-sociaux,
- Article 11 relatif à la charte informatique et aux moyens de communication.

Par ailleurs, certains articles ont été totalement remaniés et augmentés, entre autres :

- Article 4 concernant les autorisations d'absence et article 5 relatif aux ordres de mission,
- Articles 7 et 8 relatifs à la représentation des personnels aux différentes instances, conseil d'administration et comité technique de l'établissement,
- Article 10 concernant les règles relatives à la sécurité et à la sauvegarde des collections et à la tenue des locaux et des matériels.

La rédaction de ce document a donné lieu à l'élaboration de deux textes : le *Règlement des frais de mission* (présenté au CA du 28 mars 2012) et un document explicitant les dispositifs de formation prévus dans le cadre réglementaire.

Monsieur Bonafous-Murat souhaite savoir si le CTLes dispose d'un ingénieur hygiène et sécurité ? Le directeur répond par la négative. Dans ce cas, Monsieur Bonafous-Murat suggère que l'article 9.3 soit formulé de manière à correspondre à l'existant en mentionnant uniquement l'assistant de prévention (suppression du terme *ingénieur hygiène et sécurité* et remplacement du terme *ACMO* par le terme *assistant de prévention*).

Monsieur Colas souhaite savoir si le CTLes a envisagé la notion de télé-travail dans l'élaboration du règlement intérieur ?

Madame Patte, répond que contrairement à l'ABES, le CTLes n'a pas souhaité retenir ce dispositif car il ne concernerait qu'un très petit nombre d'agents et risquerait d'être source d'incompréhension chez certains collègues.

Monsieur Lecoq soumet à l'approbation des membres du Conseil, le texte remanié sur l'article 9.3, afin qu'il corresponde à la réalité observée dans l'établissement, suite à la remarque de Monsieur Bonafous-Murat.

Le texte est approuvé à l'unanimité.

## **12. Sorties d'inventaire**

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser la sortie de l'inventaire de biens, dont le CTLes n'a plus l'usage soit en raison de leur état, soit de leur obsolescence, sont totalement amortis.

Il est précisé à l'attention des membres du Conseil d'administration que les biens faisant partie de la « Première dotation en matériels de l'établissement » n'ont pas pu être individualisés. Cette dotation a été portée à la connaissance du CTLes par un courrier de l'agent comptable de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en date du 21 juin 1995. Les recherches effectuées n'ont pas permis de retrouver la liste des biens qui était annexée à ce courrier.

Il est également précisé que les biens figurant sous la référence « marché Clara/Loris » ont fait l'objet de paiements fractionnés répartis sur les exercices budgétaires 2001-2003.

La valeur totale des biens pour lesquels le CA est appelé à se prononcer représente 336 082,75€.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de l'inventaire comptable des biens figurant dans le présent tableau.

La sortie des biens est adoptée à l'unanimité.

### **13. Admissions en non-valeur**

Par délibération du Conseil d'administration en date du 4 mai 2007, le directeur du CTLes à été autorisé à admettre en non-valeur des créances inférieures à 61€, à charge pour lui d'en informer le conseil d'administration.

En application de cette délibération, Monsieur Baraggioli informe les membres du Conseil que cinq titres de recettes en admissions en non-valeur représentant un montant total de 6,64€ ont été émis.

### **14. Apurement de trop perçu**

Lors de sa séance du 11 mai 2010, le Conseil d'administration a autorisé le directeur du CTLes à émettre, dans la limite de 150€ par exercice budgétaire, des titres de recettes exceptionnelles pour les écritures, d'un montant inférieur ou égal à 15€ pour lesquelles le CTLes ne parvient pas à obtenir les renseignements nécessaires à leur remboursement.

En application de cette délibération, Monsieur Baraggioli informe les membres du Conseil que cinq titres de recettes exceptionnelles représentant un montant total de 41,53€ ont été émis.

### **15. Conventions et marchés récents ou en cours**

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information, aux membres du Conseil, le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 35.

Monsieur Lecoq remercie Madame Tzagouria pour son accueil et pour la visite de la bibliothèque qu'elle propose aux membres du Conseil qui le souhaitent.